Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2019)

Heft: 4

Artikel: La SSOART s'engage depuis 35 ans en faveur d'une artillerie moderne

Autor: Federer, Florian

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-867988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La SSOART est toujours à la pointe : Découverte du mortier 16 de 12 cm.

Artillerie

La SSOART s'engage depuis 35 ans en faveur d'une artillerie moderne

Lt-col EMG Florian Federer

Président, Société des officiers d'artillerie (SSOART)

artillerie est l'arme d'effort principal à l'échelon tactique. Elle peut réduire considérablement la puissance de combat d'un adversaire, limiter sa liberté d'action et appuyer le combat des propres éléments de combat. Depuis 35 ans, la SSOART défend l'importance du tir indirect et poursuit ses efforts dans ce sens.

La « Société suisse des officiers des troupes de forteresse » (SSOF) a été fondée le 2 mars 1984 à Lucerne. Son but était de plaider devant les autorités compétentes et dans le public en faveur des intérêts des troupes de forteresse créées peu auparavant. Le sentiment était qu'en dépit de la formation de cette nouvelle Arme, l'armement, l'équipement et l'instruction étaient négligés. Rapidement, il est apparu que l'artillerie mobile était confrontée aux mêmes défis. Avec clairvoyance, il a été décidé de s'engager à l'avenir en faveur d'une artillerie commune (mob/fort). C'est ainsi qu'en 1988 la société est devenue la « Société suisse des officiers de l'artillerie et des troupes de forteresse » (SSOAF) et ses statuts ont été modifiés dans ce sens. Plus tard, elle a intégré en son sein la Société suisse des officiers de transmission de l'artillerie.

La réforme Armée XXI allait sonner le glas définitif des troupes de forteresse en tant qu'Arme autonome. Cette restructuration donnait raison aux artilleurs clairvoyants de 1987, car désormais il n'existait plus qu'une seule et unique artillerie. Celle-ci réunit toutes les armes à trajectoire courbe d'un calibre égal ou supérieur à 12 cm. La conséquence a été le changement de dénomination de la SSOAF, qui est devenue la «Société suisse des officiers d'artillerie » (SSOART). La SSOART a mis ainsi en évidence qu'elle représente les intérêts de tous les artilleurs de l'armée.¹

Importance actuelle du tir indirect

Le tir indirect est engagé dans pratiquement tous les conflits militaires. Rien ne laisse à penser que les choses pourraient changer dans un futur proche. L'exemple le plus récent du potentiel de l'artillerie est la destruction en quelques minutes de deux bataillons ukrainiens de la 24e brigade mécanisée au cours de la guerre d'Ukraine.² En Europe, aucune armée ne renonce au tir indirect. Même si de nombreux pays ont réduit le nombre de leurs pièces d'artillerie, la capacité d'appuyer les troupes de combat avec le tir d'artillerie à différentes distances est développée pratiquement partout. L'objectif est d'obtenir un effet identique ou renforcé avec beaucoup moins de moyens.

Situation de l'artillerie en Suisse

Notre artillerie actuelle regroupe tous les éléments requis pour la planification, la conduite et la direction du feu indirect. Le système global est entièrement disponible dans ce sens. Cependant, il ne répond pas à toutes les exigences d'engagement. Il existe notamment des lacunes dans quatre domaines:

- Portée: Suite au retrait des armes à sous-munitions, la portée est passée de 27 à 20 km environ. En revanche, avec des systèmes d'artillerie à longue portée (plus de 50 km), il est possible d'atteindre presque toutes les régions suisses depuis des zones frontalières à l'étranger.
- Précision: Les deux types de munitions intelligentes disponibles dans l'armée suisse (munitions à effet dirigé de 15,5cm SMArt 155 et munition STRIX de 12 cm) sont de l'ancienne génération. Elles sont conçues en premier lieu pour l'attaque de véhicules blindés en terrain ouvert.
- Mobilité: Un grand nombre des véhicules de conduite et de logistique sont des véhicules chenillés développés à partir du char de grenadiers M-113 vieux de plus de 50 ans qui occasionnent des coûts d'exploitation élevés.
- Procédure d'engagement: Les processus actuels sont axés en premier lieu sur une confrontation avec un adversaire classique. Ainsi, avec le système FARGO (calcul de la trajectoire), il n'est pas possible de tirer

Conférence d'automne

La traditionnelle conférence d'automne de la SSOART a lieu le samedi 14 septembre 2019 à Olten, sur le thème : Munitions d'artillerie modernes.

La Société suisse des officiers d'artillerie (SSOART) est la société d'officiers spécialisée de l'ensemble des officiers de l'artillerie et en tant que telle elle est membre de la Société suisse des officiers (SSO). Fondée en 1984, elle compte aujourd'hui près de 850 membres issus de toutes les régions du pays, de tout grade -depuis le jeune lieutenant jusqu'à l'officier général-, officiers d'active et hors du service, femmes et hommes.

Le samedi 14 septembre 2019, elle organise sa traditionnelle conférence d'automne dans le cadre prestigieux de la salle de concert du théâtre municipal d'Olten, sur le thème des munitions d'artillerie modernes. Un premier exposé dépeindra la situation actuelle au sein de l'armée suisse et présentera les futures orientations. Deux entreprises d'armement de premier plan présenteront leurs recherches actuelles et leurs prochains développements. La conférence se terminera par un exposé du divisionnaire Thomas Süssli, chef de la Base d'aide au commandement (BAC) sur le thème « Cyber-munitions de Bits et de Bytes ». Outre l'effet des munitions conventionnelles, les dangers des nouvelles technologies seront mis en lumière.

La participation à la conférence d'automne est gratuite pour les membres de la SSOART. Le nombre de places est limité pour les non-membres intéressés, avec une contribution aux frais de CHF 75.- (repas compris). Inscription obligatoire: president@ssoart.ch

simultanément sur différents buts avec des pièces individuelles.

Ces lacunes sont à mettre en regard avec deux améliorations en cours :

- Mortier 16: Il permet de combler la lacune du tir indirect à courte distance (jusqu'à 10 km). Il donne par ailleurs la possibilité aux formations d'engagement d'attaquer des cibles individuelles en zone urbaine.
- Système d'exploration tactique (TASYS): Les moyens d'exploration et d'observation sont organisés de façon à permettre non seulement aux commandants de tir mais aussi aux explorateurs de diriger des tirs d'appui. Cela entraîne une multiplication de ces capteurs si importants.³

Modernisation nécessaire de l'artillerie

Différents composants du système complet d'artillerie atteindront les limites de leur durée d'utilisation technique à partir de 2025. Cela concerne en particulier l'obusier blindé M-109, la plateforme d'armes pour l'appui de feu indirect à moyenne distance (10-50 km). Il existe un grand nombre d'options pour son remplacement, depuis son remplacement par une pièce moderne, dans une quantité réduite ou identique, jusqu'à l'abandon de l'artillerie moyenne portée en passant par une amélioration de la valeur de combat et l'exploitation de deux flottes.



L'artillerie montre la voie: Anciens présidents de la SSOART.

Cependant, avant de renouveler des composants individuels, les exigences de l'artillerie du futur doivent être clairement définies. On ne pourra pas à cet égard s'abstenir pour des raisons de coûts de prendre en considération les lacunes de capacité. A cela s'ajoutent deux facteurs aggravants importants à prendre en compte:

- Le mitage et l'urbanisation croissants rendent de plus en plus improbable l'engagement de véhicules blindés en terrain ouvert. Les cibles individuelles en zone urbaine sont de plus en plus importantes, ce qui oblige à éviter les dommages collatéraux contre la population civile et les infrastructures.
- Une menace hybride contraint l'armée à maîtriser toute une gamme de défis militaires. Les capacités nécessaires à l'artillerie pour s'imposer face à des acteurs étatiques et non étatiques doivent aussi être développées.⁴

La SSOART considère qu'il est important de définir rapidement le catalogue d'exigences d'une artillerie moderne de façon que les principaux composants du système d'arme «Artillerie» puissent être remplacés à partir de 2025.

F. F.

Sources

- Kevin Guerrero et Peter E. Leuthold, « 20-Jahr-Jubiläum: Von der SGOF zur SO GART (De la SSOF à la SSOART en passant par la SSOAF – Les 20 ans de notre Société) », SOGAFLASH 2005, p. 39-40.
- Frank Leidenberger (Ed.), thèse I, Wie kämpfen Landstreitkräfte künftig? (Comment combattre les forces terrestres de l'avenir?), p. 6.
- Secrétariat général du DDPS (Ed.) Rapport sur les projets du DDPS Appréciation des projets au 31.12.2017, p. 44.
- Conseil fédéral, « L'avenir de l'artillerie », *rapport* du Conseil fédéral en réponse au postulat 11.3752, 2016.